

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
24/05/94

Origine :
ACCG
DISI

MMES et MM les Agents Comptables

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des CETELIC

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
et des CETELIC

Réf. :
ACCG n° 13/94 - DISI n° 4/94

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux

Plan de classement :

113

Objet :

CREATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AUX SECURITES ARAMIS

Gestion du Projet Sécurité

Pièces jointes :



Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

CNAMTS : J.C. JAFFRES-C. BRUNEAUD / CPAM TOURS : P. DUMONT-DAYOT

Téléphone :

(1) 42.79.35.18

(1) 42.79.35.19

47.31.54.10

Agence Comptable / Contrôle de Gestion
Direction de l'Informatique et du Système d'Information

24/05/94 Le Directeur et l'Agent Comptable
de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
des Travailleurs Salariés

Origine :
ACCG
DISI

à

MMES et MM les Agents Comptables

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des CETELIC,

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux

N/Réf. : ACCG n° 13/94 - DISI n° 4/94

Objet : Création de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée aux Sécurités
ARAMIS
Gestion du projet Sécurité.

Le Comité National des Sécurités, en sa séance du 8 décembre 1993 a confié à **Monsieur Jean-Claude FAUGOUIN**, Directeur de la C.P.A.M. d'Indre-et-Loire, la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée aux Sécurités ARAMIS.

La gestion de ce projet a donné lieu à la mise en place d'une structure de pilotage, de quatre groupes de travail chargés d'élaborer des propositions pour le compte du maître d'ouvrage. Ce projet s'appuie sur une maîtrise d'oeuvre et des sites d'expérimentation.

Le Comité National des Sécurités a validé le principe d'un découpage du projet en trois sous-projets :

- a] Sécurisation locale du poste multifonctions.
- b] Carte d'accès à micro-circuit.
- c] Solution cible avec serveur de sécurité ISS.

1. LES STRUCTURES DE GESTION ET DE REALISATION DU PROJET

11. LE COMITE DE PILOTAGE

Celui-ci a été constitué avec le concours des organismes membres du sous-groupe "SECURITE" qui avait été créé dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée au poste multifonctions.

La maîtrise d'ouvrage déléguée aux sécurités ARAMIS créée le 8 décembre 1993, ayant vocation à fédérer au sein d'un projet Sécurité unifié l'ensemble des actions du domaine, reprend à son compte la mission confiée à ce sous-groupe.

Ce sous-groupe a été élargi au Président de la Commission Nationale des Sécurités, au représentant du Médecin Conseil National, aux Maîtres d'Oeuvre pour constituer le Comité de Pilotage dont la composition suit :

- . C.P.A.M. d'ANGERS
- . C.P.A.M. de BESANCON
- . C.P.A.M. d'EVREUX
- . C.P.A.M. de LYON
- . C.P.A.M. d'ORLEANS
- . C.P.A.M. de PARIS
- . C.P.A.M. de QUIMPER
- . C.P.A.M. de VERSAILLES
- . C.P.A.M. de TOULON
- . CE.T.EL.I.C./CNF de TOURS
- . CNAMTS/ECHELON NATIONAL DU SERVICE MEDICAL
- . CNAMTS/ AGENCE COMPTABLE
- . CNAMTS/CREDI-PARIS/MEDICIS
- . CNAMTS/CREDI-ANGERS/ARAMIS
- . CNAMTS - CESSI de TOULOUSE

SA MISSION

La mission du Comité de Pilotage vise à l'agrément, à partir des expérimentations faites sur le terrain, des dispositifs techniques et organisationnels à mettre en oeuvre dans le cadre de chaque sous-projet. La mission du Comité de pilotage se poursuivra jusqu'à l'industrialisation de la solution cible dans les organismes.

Pour mener à bien ce projet qui s'inscrit dans un calendrier très serré, le comité de pilotage a décidé de s'organiser en quatre groupes de travail en fixant à chacun des objectifs assortis d'un calendrier d'études ou de réalisation.

12. LES GROUPES DE TRAVAIL - OBJECTIFS/CALENDRIER

1° UN GROUPE "CARTE D'ACCES ET GENERATION DES SECRETS"

Animateur	}	CPAM d'ORLEANS
Membres	}	CPAM de TOURS
		CPAM d'EVREUX
		CPAM de PARIS
		CPAM de BESANCON
		CPAM de BOULOGNE SUR MER
		CNAMTS / AC
		CESSI
		CE.T.EL.I.C. de MONTPELLIER

Mission du groupe :

- a) Définir le contenu de la carte
- b) Définir les modalités de la personnalisation électrique
- c) Définir les modalités de la personnalisation externe
- d) Définir les modalités de fabrication industrielle des cartes
- e) Définir les modalités de génération des secrets

➔ ECHEANCE POINTS a) et b)..... }	30.04.1994
➔ ECHEANCE POINT c)..... }	30.06.1994
➔ ECHEANCE POINT d)..... }	30.09.1994
➔ ECHEANCE POINT e)..... }	30.06.1994

2° UN GROUPE "LES DIFFERENTS ROLES D'ADMINISTRATEUR DE LA SECURITE ET LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS"

Animateur	}	CPAM TOURS
Membres	}	CPAM de PARIS
		CPAM d'ORLEANS
		CPAM de CAEN
		CPAM de ROUEN
		CPAM de QUIMPER
		CPAM de LYON
		CPAM de BESANCON
		CPAM d'EVREUX
		CNAMTS/AC
		CESSI
		ENSM
		CE.T.EL.I.C. de TOURS

Mission du groupe

- a) Définir les différents rôles d'administrateurs
- b) Définir les actions par fonctions et le contrôle
- c) Définir les profils nécessaires à chaque fonction
- d) Définir le contenu d'une formation pour chaque profil

→ ECHEANCE POINTS a), b), c) et d) } 30.06.1994

3° LE GROUPE "POSTE DE TRAVAIL -BUREAUX ET FILTRES"

Animateur	}	CPAM de LYON
Membres	}	CPAM de TOURS
		CPAM d'EVREUX
		CPAM d'ANGERS
		CPAM D'ORLEANS
		CPAM de PARIS
		CPAM de VERSAILLES
		ENSM

Mission du groupe

- a) Définir les bureaux et filtres à créer en fonction des matériels des utilisateurs [utilisateurs individuels et groupes d'utilisateurs]
- b) les règles de paramétrage du poste : ce qui est du rôle de l'administrateur, ce qui est du rôle de l'utilisateur.
- c) Valider bureaux et filtres par rapport au référentiel ergonomique du P.M.F.

→ ECHEANCE POINTS a), b), c) } 30.06.1994

4° GROUPE "PROMOTION DE LA SECURITE ET DES OUTILS"

Animateur	}	CPAM TOURS
Membres	}	CPAM de CAEN
		CPAM d'ORLEANS
		CPAM de TOULON
		CESSI
		DISI/CREDI-OUEST
		ENSM
		CNAMTS/AC

Mission du groupe

- a) Elaborer une note d'information sur la création de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à la Sécurité ARAMIS
- b) Elaborer un ou plusieurs supports de communication fédérant tous les aspects de la sécurité :
 - les outils
 - carte d'accès et serveur de sécurité
- c) Aspects juridiques

→ ECHEANCE POINTS a), b), c } 30.06.1994

NB. : Les Maîtres d'Oeuvre/CREDI-OUEST/CESSI sont sollicités par les animateurs des groupes en tant qu'experts pour participer aux réunions des groupes de travail.

L'action du Comité de Pilotage s'appuie sur une maîtrise d'oeuvre DISI dont les travaux techniques ont été engagés sur la base du cahier des charges ARAMIS/SECURITES validé par le Comité Stratégique Informatique le 27 avril 1993 et sur une expérimentation de terrain.

13. LA MAITRISE D'OEUVRE DISI

Elle est confiée au CREDI-OUEST d'ANGERS qui assure le développement et l'intégration des composantes matérielles et logicielles des différentes "briques" visant à rendre la solution cible opérationnelle et industrialisable. Son action s'inscrit dans un partenariat conclu avec BULL SA. Elle est également confiée dans le sous-projet "CARTE" au CESSI de TOULOUSE qui assure par ailleurs une mission d'expertise et de conseil en matière de conception des procédés de chiffrement, de scellement et de gestion des secrets.

14. LES SITES D'EXPERIMENTATION

- La sécurité locale du P.M.F. sera expérimentée à ORLEANS, PARIS, TOURS.
- La sécurité MEDICIS avec serveur de sécurité sera expérimentée au CREDI-PARIS avec un site de l'E.L.S.M. de l'ESSONNE.

→ La sécurité avec serveur de sécurité (hors MEDICIS) sera expérimentée à TOURS. Le basculement MEDICIS sur serveur mutualisé sera expérimenté à TOURS (CPAM et ELSM) dans le contexte d'industrialisation.

2. L'OFFRE SECURITE S'ARTICULE SUR TROIS SOUS-PROJETS COMPLEMENTAIRES

21. LA SECURITE LOCALE DU POSTE DE TRAVAIL PMF

La diffusion du poste multifonctions terminal d'accès à l'ensemble des serveurs du système d'information et aux applications qu'ils supportent, constitue un facteur de risque non négligeable. Les dispositifs de communication dont il est doté sont conçus pour permettre à l'utilisateur de disposer d'une visibilité rapide et large des données dont il a besoin pour assurer sa mission. Ce potentiel a pour corollaire un éventail élargi des risques d'atteinte du système d'information. L'offre Sécurité Locale du poste de travail, en cours d'élaboration, fait appel à la mise en oeuvre de lecteurs de cartes et de cartes individuelles à micro-circuit permettant une authentification de l'utilisateur vis-à-vis du poste de travail.

Cette solution constitue à la fois une sécurité de base et une étape vers la cible qui intègre la mise en place d'un serveur de sécurité.

Par ailleurs, l'investissement consenti autour de la sécurité de base doit être pérenne dans le cadre de la solution cible pour les cartes et les lecteurs. Cette étape constitue une étape d'appropriation des outils de sécurité par les organismes.

22. LA CARTE INDIVIDUELLE DITE "CARTE D'ACCES"

La carte d'accès occupe une place centrale dans la mise en place d'un système unique et normalisé d'identification et d'authentification des utilisateurs du système d'information. Elle constitue le support unique et officiel d'identification et d'authentification des agents de l'Assurance Maladie. Elle est composée de données (nom, prénom et n° d'agent, nom et n° d'organisme) provenant notamment du fichier Agent de l'application GDP pour laquelle la déclaration à la CNIL prévoyait la mise en oeuvre d'une carte individuelle à micro-circuit.

La carte à micro-circuit retenue est une carte multi-répertoires, multi-fichiers, multi-services. Outre son niveau élevé de sécurité, elle recèle un potentiel d'utilisation dans divers domaines :

- accès aux locaux,
- gestion de l'horaire variable,
- paiement des repas au restaurant d'entreprise,
- etc...

A ce titre, l'attention des organismes est appelée sur l'intérêt d'intégrer cette orientation dans les projets locaux qui intéressent les domaines cités ci-dessus. La carte n'intégrera pas d'informations relatives aux droits ou autorisations dont l'utilisateur est délégataire.

La logistique de fabrication des cartes obéit aux règles suivantes :

- toutes les cartes sont initialisées à partir d'une information commune à la branche au niveau national ;
- chaque organisme générera dans le cadre d'une procédure standardisée un secret particulier issu d'un calcul aléatoire résultant de la combinaison de deux demi-secrets fournis, l'un par le Directeur, l'autre par l'Agent-Comptable de l'organisme ;
- le C.E.T.E.L.I.C. du Languedoc-Roussillon centralisera la commande des cartes et leur personnalisation externe selon les modalités définies par le Groupe "Carte d'accès et Génération des Secrets" ;
- chaque organisme assurera la personnalisation interne des cartes en y intégrant son secret particulier, selon les modalités définies par le Groupe "*CARTE D'ACCES ET GENERATION DES SECRETS*" ;
- la distribution, la gestion des cartes, la communication du code porteur seront réalisées conformément aux normes en vigueur en matière de sécurité minimale : conservation des cartes, protection du code porteur, etc.

Le CESSI assure la maîtrise d'oeuvre de ces opérations.

23. LA SOLUTION CIBLE AVEC SERVEUR DE SECURITE ISS

Celle-ci repose sur le principe d'une centralisation de l'administration de la sécurité logique du système d'information. Cette solution est étroitement liée, dans sa première phase aux besoins liés à la mise en oeuvre de l'application MEDICIS par les échelons locaux du Service Médical installés à partir d'août 1994 (liste en annexe 1).

Dans sa seconde phase, la solution cible introduit le principe de la mutualisation du serveur ISS entre la Caisse Primaire et l'Echelon Local du Service Médical.

La solution cible implique donc une organisation, et des responsabilités, qui doivent intégrer les principes de partage des pouvoirs issus des textes.

Le groupe "Administrateurs de la Sécurité et Formation des Administrateurs" est chargé de proposer une organisation déclinable dans tous les organismes et introduisant les éléments nécessaires à une adaptation en fonction des spécificités typologiques des Caisses [décentralisation, sites avancés de l'E.L.S.M., taille de l'organisme, etc].

Le CREDI-OUEST assure la maîtrise d'oeuvre du sous-projet pour le développement, l'intégration des différents outils matériels et logiciels y compris ceux qui résultent des deux sous-projets des points 21 et 22. Il assure les tests techniques en laboratoire. Il assure l'assistance technique des sites d'expérimentation.

Au plan fonctionnel, la solution cible constitue le vecteur unique et unifié du dialogue "Sécurité" entre l'utilisateur et le système d'information quels que soient les serveurs applicatifs. Le serveur de sécurité supporte toutes les données relatives aux personnes actives, aux ressources ou services disponibles dans le système d'information. Il supporte également toutes les informations relatives aux liens existants entre les personnes et les ressources qui résultent des mécanismes de la délégation.

Enfin, le serveur de sécurité supporte une base d'audit qui retrace par journalisation et sous une forme paramétrable, les événements du dialogue entre l'utilisateur et le système d'information.

D'ores et déjà et pour les trois sous-projets, certaines options techniques ont été retenues.

24. LES OPTIONS TECHNIQUES VALIDEES

- Le média carte choisi est la carte TB100 développée conjointement par BULL et TRT. Cette carte est une carte à micro-circuit, réinscriptible et multiservices.
- le lecteur retenu est le lecteur TLP 224 (divers fournisseurs).
- la solution cible s'appuie quant au logiciel sur une solution de base d'origine BULL (Projet ISM) qui constituait parmi les fournisseurs potentiels du marché la solution la plus avancée. L'adaptation et l'évolution du produit sont assurées dans le cadre d'un contrat de partenariat entre la CNAMTS/DISI et BULL SA. L'ossature applicative fera l'objet d'une mise au catalogue BULL de sorte que la branche est assurée de la pérennité des produits et solutions retenues pour son dispositif de sécurisation.

L'ensemble du projet fera l'objet d'une communication périodique sur l'état d'avancement des travaux.

**L'Agent-Comptable,
Président DU COMITE
NATIONAL DE SECURITE,**

**Le Directeur de la
DISI**

Alain BOUREZ

Michel VINCENDON